

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre 2018 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 10 décembre 2018.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHELE ABELOOS, DIDIER BAERT, MICHEL PIQUET, ISABELLE DEREGNAUCOURT, JACQUES LEMAIRE, INGRID LEMAHIEU, ADJOINTS AU MAIRE, NELLY THIEFFRY, ANDRE PLUQUE, FREDERIC SZYMCZAK, MARIE-JOSEE MASSON, JEAN-PIERRE GUENOT, NATHALIE GABRYELEWICZ, CATHY LEFEBVRE, ROGER VANDEVYVERE, JEAN-CLAUDE GAVIGNET, CORINNE PLAISANT, BENOIT BRILLON, CATHERINE LECOINTRE, BERNARD DEBAILLEUL, FRANCIS LECOINTRE, MARIE-AGNES DHALLUIN, NADINE CANTELOUP

Ont donné pouvoir : ANNE-SOPHIE DEBERDT A LUDOVIC ROHART, CARINE JOURDAIN A INGRID LEMAHIEU, STEPHANIE LECONTE A MICHELE ABELOOS, FREDERIC DELANNOY A MICHEL PIQUET

EXCUSEE : MARIE-CHRISTINE FILARETO

---

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Isabelle DEREGNAUCOURT et comme secrétaire adjointe Madame Vera GENGEMBRE.

M. le Maire indique, avant de commencer le Conseil Municipal, que ses pensées vont aux victimes de l'attentat de Strasbourg perpétré le 11 décembre dernier.

Il ajoute qu'alors que le pays avait été épargné durant quelques mois grâce notamment aux forces de sécurité et de renseignement, cet acte immonde vient rappeler que le terrorisme peut encore frapper. Cela appelle tout naturellement à poursuivre sa vigilance en maintenant les dispositifs de protection comme la ville peut le faire d'ailleurs aux abords des écoles et lors des différentes manifestations. A ce titre, il remercie M. Didier BAERT d'avoir renforcé la sécurité aux abords du Marché de Noël. Il s'agit d'évoquer la mémoire des victimes de cet attentat et également de saluer le travail remarquable des forces de l'ordre, leur réactivité pour neutraliser les coupables.

Il ajoute que la République triomphe toujours face à la barbarie même lorsqu'elle est touchée dans sa chair. En Hommage aux victimes, il propose de respecter une minute de silence.

---

M. le Maire salue l'arrivée de Mme Nadine CANTELOUP qui arbore un gilet jaune. Il lui demande « Vous vous la jouez Jean Lassalle, Mme CANTELOUP ? Est-ce bien utile un tel artifice ? »

Mme CANTELOUP lui répond « Lassalle, sûrement pas » et indique vouloir manifester sa solidarité avec le mouvement.

« Et bien ce gilet vous va à ravir » s'est amusé M. le Maire pour conclure.

---

M. le Maire indique que Mme Marie-Christine FILARETO qui devait les rejoindre, étant souffrante, n'assistera pas au Conseil Municipal.

---

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 27 septembre 2018 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel d'activités 2017 du SIDEN-SIAN
2. Solidarité avec les communes sinistrées de l'Aude
3. Adhésion à la FEAL
4. Convention avec le garage des Flandres
5. Adhésion au groupement de commande régional pour l'installation de bornes électriques
6. Mise en place du Conseil des sages
7. Conventions avec la CAF
8. Information sur les acquisitions faites par la Ville par exercice du droit de préemption
9. Rétrocession des voiries et espaces verts du Domaine du Moulin
10. Cession d'un terrain rue de la Résistance
11. Changement de dénomination de voirie
12. Rapport de la Chambre régionale des comptes
13. Adoption d'un règlement d'utilisation des véhicules
14. Tableau des effectifs
15. Recrutement de contractuels de droit public
16. Convention de mise à disposition d'un agent municipal
17. Indemnité spéciale de police
18. Crédits d'investissement - Ouverture de crédits
19. Crédits d'investissement - Virement de crédits
20. Régularisation de l'écriture d'une subvention d'investissement
21. Tarifs 2019

- 22. Avance de subvention au BCO SASP
- 23. Convention financière avec la CCPC pour l'entretien des équipements sportifs en 2018
- 24. Cession de la salle Robert LEROUX
- 25. Demande de DETR

M. le Maire indique qu'il a reçu, le 7 décembre dernier, trois questions du groupe « Orchies Pour Tous » et qu'il leur donnera la parole en fin de séance.

---

- 1 -

### **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DU SIDEN-SIAN**

M. le Maire indique que le Conseil Municipal a été invité à prendre connaissance du rapport sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2017 du SIDEN-SIAN.

Il donne la parole à M. Guy DERACHE qui souligne que le SIDEN-SIAN se porte très bien. C'est un syndicat de qualité, la preuve en est que chaque année il y a de nouvelles adhésions. Aujourd'hui presque 700 communes ont rejoint ce syndicat, ce qui en fait le plus gros syndicat de France. Il gère l'eau, l'assainissement, depuis quelques temps l'eau pluviale et depuis quelques années la défense extérieure contre l'incendie.

Il a vu le jour en 1951 suite à la décision du Conseil Général d'apporter de l'eau dans tous les foyers du Nord. En 1971, le syndicat d'assainissement a été créé pour assainir au mieux les communes. Aujourd'hui la Commune d'Orchies est assainie à 100% en assainissement collectif. Il ajoute que la loi demande de changer tous les branchements plomb sur la Commune et il en reste encore quelques-uns.

Il indique que le rapport sur la qualité de l'eau sur la Commune est très favorable. Une grosse affluence d'eau va arriver puisque le syndicat a fait construire des conduites d'eau venant de l'Avesnois, une autre arrivera prochainement de Beuvry-la-Forêt.

M. le Maire donne la parole à M. Bernard DEBAILLEUL qui demande comment doivent procéder les propriétaires de maisons isolées possédant un branchement plomb.

M. Guy DERACHE indique que la demande de changement doit être faite par le propriétaire au syndicat.

Il ajoute que lorsque le syndicat s'aperçoit qu'il y a beaucoup de branchements plomb dans un quartier, il refait la totalité. La Municipalité connaît parfaitement les branchements plomb restants et ceux-ci sont répertoriés sur la carte d'Orchies.

Il souligne que la Commune va commencer à remplacer les canalisations d'eau potable car les réseaux vieillissent mais au vu de la distance cela prendra quelques années.

M. le Maire indique qu'il a reçu en présence de M. Guy DERACHE et M. Michel PIQUET des représentants de Noréade concernant une nouvelle compétence, la défense extérieure contre l'incendie. Jusqu'à présent, le contrôle des bouches et poteaux d'incendie était assumé par

les sapeurs-pompiers mais ce n'est aujourd'hui plus le cas. Le pouvoir de police du Maire fait que la Commune est responsable de cette défense. Cette compétence, s'accompagnant d'un transfert de charges, serait assumée par Noréade. Le montant proposé par Noréade à l'ensemble des communes qui composent le syndicat est de 5€ par habitant et par an soit environ 45000 € pour Orchies. Une réunion aura lieu avec Noréade afin de connaître les positions de chacun et de savoir quelles mesures peuvent être mises en oeuvre.

PAS DE VOTE

---

-2-

### **SOLIDARITE AVEC LES COMMUNES SINISTREES DE L'AUDE**

M. le Maire indique qu'à la suite des terribles inondations qui ont frappé l'Aude le 15 octobre dernier et qui ont causé la mort de 14 personnes et engendré de nombreuses destructions, il propose au Conseil Municipal de s'associer à l'élan de solidarité envers les communes sinistrées. Il soumet donc au vote une subvention de 500€ qui sera versée auprès du Département de l'Aude.

M. le Maire ajoute que 500 € est la somme traditionnelle votée en faveur des collectivités qui ont été touchées par des inondations.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite subvention.

---

-3-

### **ADHESION A LA FEAL**

M. le Maire indique que la CCPC a délibéré en date du 21 décembre 2017 afin de restituer la compétence « exercice du pouvoir concédant en matière de distribution d'électricité » aux communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La CCPC avait délégué cette compétence à la FEAL (Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille), un syndicat mixte dont le siège est à Annoeullin.

Dans un souci d'efficacité, il est préférable que les communes délèguent la gestion du réseau de distribution publique d'électricité à un syndicat. Dans ce cadre, la FEAL contrôle la qualité du service rendu par ENEDIS et intervient en cas de problème entre la commune et ENEDIS.

L'adhésion à la FEAL est de 0,20€ par habitant, soit environ 1 700€ par an.

Il propose donc :

- d'adhérer à la FEAL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

M. le Maire indique qu'il a reçu les candidatures suivantes :

- Roger VANDEVYVERE et Nathalie GABRYELEWICZ comme titulaires
- Jean-Claude GAVIGNET et Marie-Josée MASSON comme suppléantes

M. le Maire indique qu'il a également reçu la candidature de M. Bernard DEBAILLEUL en qualité de titulaire et de Mme Marie-Agnès DHALLUIN en qualité de suppléante.

Il indique, après avoir échangé avec eux, que M. Jean-Claude GAVIGNET et Mme Marie-Josée MASSON sont prêts à se retirer pour permettre à M. Bernard DEBAILLEUL et Mme Marie-Agnès DHALLUIN d'intégrer comme suppléants cette liste.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui veut savoir si les ménages ne subiront pas une hausse de l'électricité suite à cette adhésion.

M. le Maire indique que c'est un syndicat qui a vocation à assumer la distribution de l'électricité sur le territoire avec les communes adhérentes. C'est la raison pour laquelle il propose de l'intégrer. Il souligne que ce n'est pas l'appartenance à la FEAL et en aucun cas la FEAL qui sera responsable d'une quelconque augmentation du prix de l'électricité. Il s'agit simplement de pouvoir être représenté dans le schéma de distribution de l'électricité pour l'arrondissement de Lille.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP,

ADHERE audit syndicat,

NOMME M. Roger VANDEVYVERE et Mme Nathalie GABRYELEWICZ délégués titulaires et M. Bernard DEBAILLEUL et Mme Marie-Agnès DHALLUIN délégués suppléants.

## CONVENTION AVEC LE GARAGE DES FLANDRES

M. le Maire indique que depuis une vingtaine d'années, la Ville et le garage des Flandres sont partenaires dans le cadre de la mise en fourrière des véhicules. Vu la multiplication des

interventions, et en particulier des véhicules abandonnés, il propose de formaliser ce partenariat par une convention.

Le coût d'enlèvement d'un véhicule est de 117,50€ et le garage propose une remise de 15%, soit un reste à charge à la ville de 100€.

Le garage offre également les frais d'expertise (environ 20€) et les frais de gardiennage (6,23€ par jour).

Il demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

M. le Maire indique qu'il est important que la Police Municipale puisse signaler rapidement les véhicules en infraction. Le temps d'intervention est écourté grâce à la collaboration avec le garage des Flandres. Il souligne que cela va dans le sens des intérêts de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

---

-5-

## **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE REGIONAL POUR L'INSTALLATION DE BORNES ELECTRIQUES**

M. le Maire indique qu'actuellement, le territoire municipal n'est pas équipé en bornes pour véhicules électriques qui sont en général déployées à l'échelle d'une intercommunalité. Une réflexion est d'ailleurs engagée à ce sujet par la CCPC via le Plan Climat Air Energie Territorial. De plus, des bornes devraient être installées dans le cadre de l'extension des parkings du pôle d'échanges.

Le coût global d'investissement d'une borne est d'environ 10 800€ TTC. Le coût de fonctionnement est estimé à 2 200€ TTC par an.

Dans l'attente, il propose au Conseil Municipal d'adhérer à la centrale d'achat mise en place par le Conseil régional afin de bénéficier de tarifs attractifs.

M. le Maire précise que la Municipalité pourra le moment venu si elle le souhaite décider de mettre en place des bornes électriques en profitant d'un tarif moins important du fait du système des appels d'offres. Il n'y aura pas d'obligation d'achat. En cas d'installation, la Commune pourrait gagner jusqu'à 2000 € par borne.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'adhésion à ladite centrale.

---

-6-

## MISE EN PLACE DU CONSEIL DES SAGES

Pour tenir compte des préoccupations spécifiques des seniors, M. le Maire propose la création d'un Conseil des sages.

Il donne la parole à Mme Marie-Josée MASSON, Conseillère municipale en charge des relations intergénérationnelles, qui indique qu'actuellement la Commune est particulièrement adaptée à faire vivre la démocratie participative avec les Conseils de Quartiers, le Conseil Municipal des Enfants et doit entrer dans cette logique le Conseil des sages qui sera composé de 29 personnes. Il s'agit d'inclure au maximum les habitants d'Orchies de plus de 60 ans dans la vie de la Commune, d'associer les seniors dans un projet municipal et d'avoir une attention spécifique pour leurs préoccupations.

M. le Maire ajoute qu'un appel à candidatures va être lancé pour un mandat de deux ans. Il s'agit de permettre à une catégorie de la population de dialoguer, d'échanger et de remonter un certain nombre de problèmes avec une vision différente de celle des adultes actifs ou des enfants.

Mme Nadine CANTELOUP propose le principe du tirage au sort notant qu'en ce qui concerne la démocratie participative il y a de moins en moins de citoyens engagés. Elle ajoute être ravie par cette proposition qui était une de ses idées.

M. le Maire indique que l'idée est d'évoquer les problématiques locales c'est à dire celles face auxquelles les aînés peuvent être confrontés dans leur vie quotidienne au sein de la Commune. Il ajoute qu'il n'est pas favorable à un tirage au sort, cela se fera sur la base du volontariat.

M. Benoît BRILLON indique que cela est une bonne idée mais que la démocratie doit être respectée. Il explique que cela n'a pas toujours été le cas pour lui au sein des Conseils de Quartier, certaines candidatures avaient été écartées.

M. le Maire indique ne pas avoir eu note de ces faits. Il souligne que le Conseil des sages permettra un certain nombre d'améliorations au sein de la Commune. Il invite tout un chacun quelque soit son appartenance, son sexe, sa religion, son quartier à déposer sa candidature. Les candidatures seront examinées de manière très transparente. Il indique que chacun doit pouvoir apporter sa pierre à l'édifice, sa vision d'Orchies et dans la mesure où celle-ci profite au bien général il n'y a pas raison d'y renoncer. Il ajoute que 60 ans peut paraître trop jeune donc si le nombre de candidatures dépasse les 29, il y aura la volonté de respecter une certaine

mixité et une représentation des différents quartiers de la ville mais dans un premier temps l'âge minimum de 60 ans permet de multiplier les candidatures.

M. le Maire donne la parole à Mme Catherine LECOINTRE qui évoque la possibilité d'avoir des représentants selon les tranches d'âge car les problématiques ne sont pas les mêmes à 60 ans et à 90 ans.

Mme Nelly THIEFFRY souligne que c'est aussi une façon de créer du lien social entre les plus jeunes et les plus âgés.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite mise en place.

---

-7-

## CONVENTIONS AVEC LA CAF

M. le Maire indique que depuis de nombreuses années, la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales sont partenaires dans le cadre des activités extrascolaires et périscolaires. Le soutien financier de la CAF s'opère notamment via la prestation de service ALSH et la convention relative à l'aide aux Loisirs Equitables Accessibles (LEA). La convention relative à la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement, d'une durée de 4 ans, expire au 31 décembre 2018. Le montant de la prestation de service est de 30% du prix de revient dans la limite d'un prix plafond.

Pour 2017, le montant de cette aide est de 61 500€.

La convention relative à l'aide aux Loisirs Equitables Accessibles (LEA) est une aide complémentaire mise en place en 2011 pour permettre aux enfants des familles vulnérables d'accéder à l'ALSH. Dans ce cadre, une tarification adaptée aux ressources de ces familles est obligatoire.

Pour 2017, la subvention LEA est d'environ 5 600€.

Il demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le renouvellement des conventions suivantes :

- la convention relative à la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- la convention relative à l'aide aux Loisirs Equitables Accessibles (LEA)

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer lesdites conventions.

---

-8-

## INFORMATION SUR LES ACQUISITIONS FAITES PAR LA VILLE PAR EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire indique que lors du Conseil municipal du 22 juillet 2018, le Conseil municipal lui a donné délégation pour exercer le droit de préemption urbain. En application de l'article L.2122-23 du CGCT, il doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Dans ce cadre, il informe le Conseil Municipal des acquisitions suivantes :

- sur Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), des parcelles situées route de Seclin - RD 549 cadastrées section ZA n°13, n°131 et n°14 d'une superficie totale de 19 269 m<sup>2</sup> appartenant à la SCI AMB au prix de 750 000€, estimées par le service du Domaine à 674 000€ (avec une marge de négociation de 12%) afin de poursuivre l'aménagement de la zone d'activités de l'Europe et répondre à une urbanisation cohérente de cette zone
- sur DIA, une propriété sise rue Albert Poutrain, cadastrée section D n°1339 d'une superficie totale de 680 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Caroline WILS au prix de 160 000€ afin de pouvoir accueillir des activités périscolaires et sportives

Concernant le 1<sup>er</sup> projet route de Seclin, M. le Maire précise que la commune sert uniquement de relais afin de maîtriser la nature des activités. Le transfert de propriété aura lieu d'ici un an et demi maximum.

M. le Maire indique que, cette zone étant en entrée de ville, il souhaite avoir un rapport de force favorable afin de mieux connaître le projet porté par le futur acquéreur pour pouvoir éventuellement modifier avec lui tout ou partie de son projet en fonction de celui-ci. Il pense à un projet pouvant être celui d'une salle de réception car aujourd'hui la ville, à l'exception du PACBO, n'est plus en mesure d'accueillir des réceptions.

Quant au second projet, il s'agit d'accueillir notamment les activités du club de gymnastique La Concorde, et éventuellement la danse et les majorettes. Cela permettra aussi de réserver la salle Georges Brihay aux activités scolaires et périscolaires.

M. le Maire ajoute qu'il n'est pas prévu d'y transférer les arts martiaux qui restent dans le dojo de la salle Novorca.

Par contre, les protections murales seront changées et renforcées, le coût étant partagé entre la commune et le club de judo.

PAS DE VOTE

---

-9-

### **RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DU DOMAINE DU MOULIN**

M. le Maire propose au Conseil municipal la cession à la commune d'Orchies à l'euro symbolique par la société SOFIM des voiries et espaces verts du Domaine du Moulin (impasse du Gerموir).

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite cession.

---

-10-

### **CESSION D'UN TERRAIN RUE DE LA RESISTANCE**

M. le Maire indique qu'afin de faciliter la circulation dans le sentier de la Poste en permettant l'accès à la rue de la Résistance de futures constructions, il propose au Conseil municipal de céder une surface de 53 m<sup>2</sup> au prix forfaitaire de 5 000€ à la holding de GOUY.

M. le Maire ajoute que la Commune s'est engagée vis à vis des riverains du sentier de la Poste à refaire cette voirie. La municipalité a appris qu'un projet immobilier était porté par la holding de GOUY afin de réaliser trois semi-collectifs de deux habitations soit six logements supplémentaires. La Municipalité a donc informé les riverains que, compte tenu du passage des camions sur le sentier de la Poste pour la réalisation des constructions, elle attendra l'achèvement du programme pour effectuer la réfection de la voirie. Dans le cadre des échanges et en accord avec M. DE GOUY les riverains ont exprimé le souhait de ne pas voir se multiplier le nombre de véhicules sur un sentier relativement étroit c'est pourquoi la Municipalité a évoqué la vente d'une parcelle possédée par la Mairie et qui permettrait aux résidents du programme de pouvoir sortir par la rue de la Résistance. M. DORCHIES a été reçu pour lui expliquer qu'en face de chez lui il y aurait une sortie pour ce programme, celui-ci n'y a émis aucune opposition.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite cession.

---

-11-

### **CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIRIE**

M. le Maire propose au Conseil Municipal, suite à la demande des riverains, de dénommer la partie de la rue des Rosiers située entre la rue Léon Rudent et la zone d'activités de la Carrière dorée l'Impasse du Tennis.

M. le Maire ajoute que les trois riverains concernés l'ont interpellé pour pouvoir bénéficier d'un changement de dénomination de rue. La rue des Rosiers a été coupée par la zone d'activités, de ce fait il y a un certain nombre de dysfonctionnements au niveau postal. Afin de permettre à ces personnes de pouvoir obtenir leur courrier dans les meilleures conditions et dans les délais normaux d'affranchissement, la Municipalité leur a demandé quelle était leur préférence et ils ont choisi l'appellation Impasse du Tennis.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit changement.

---

-12-

### **RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

M. le Maire indique que la Ville d'Orchies a fait l'objet d'un contrôle de ses comptes et de sa gestion par la Chambre régionale des comptes concernant les exercices 2013 et suivants. En application des dispositions de l'article R.243-14 du Code des juridictions financières, ce document doit être présenté au Conseil municipal et donner lieu à un débat.

Il donne donc la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée les points principaux faisant l'objet du rapport de la chambre régionale des comptes sur les comptes de la commune d'Orchies pour les années 2013 à 2017 et réalisé conformément à l'article L 243.1 et suivants du code des juridictions financières.

S'agissant des effectifs de la commune, la CRC souligne au vu des documents budgétaires qu'il est impossible de faire la distinction entre les postes pourvus et les postes ouverts, et demande par un rappel au droit à la mairie, de faire délibérer le conseil municipal sur le nombre de postes autorisés. De même, compte tenu de l'accroissement constaté des heures

supplémentaires, de mettre en place un système de suivi automatisé du temps de travail, de type pointeuse.

S'agissant de l'utilisation des véhicules de service, et alors que la CRC précise qu'il n'existe aucune réglementation à ce sujet, elle conseille d'établir un règlement d'utilisation et un carnet de bord pour chaque véhicule. Cette recommandation est d'ailleurs satisfaite par une question à l'ordre du jour de la présente réunion.

La CRC relève que la commune bénéficie d'un contexte démographique favorable, notamment grâce à l'attractivité exercée par les nombreux équipements publics, figurant parmi les plus importants de la région.

La chambre souligne que la commune respecte la loi concernant l'organisation d'un débat préalable au budget sur les orientations budgétaires lors d'une réunion de conseil municipal, de même que sur le site internet municipal où une présentation brève et synthétique est mise en ligne. La CRC souhaite que ces informations soient complétées par les évolutions prévisionnelles en recettes et dépenses et soient plus précises.

La CRC constate le respect de la comptabilité d'engagement et des restes à réaliser. S'agissant de l'inventaire des biens, même s'il n'est pas tout à fait à jour, la CRC constate que l'écart de valeur comptable du patrimoine entre ordonnateur et comptable est « seulement de 43,5K€ ; ceci sur une valeur nette comptable du bilan de près de 34M€.

S'agissant des engagements hors bilan, il s'agit de la garantie des emprunts réalisés par les sociétés d'HLM dont le volume est assez important et la CRC conseille un suivi régulier. La CRC constate aussi une réduction sensible de l'encours de la dette communale passant de 5,9M€ en 2015 à 3,9M€ en 2017. La CRC indique que la fiabilité des comptes de la commune est globalement assurée.

Les charges de personnel ont augmenté pendant la période contrôlée de 3,6M€ à 4,3M€ et représentent 53,5% des dépenses de fonctionnement. On retrouve ici l'impact des TAP qui est donc rectifié à partir de cette année scolaire conformément au retour à la semaine scolaire de 4 jours (non reconduction des 14 contrats à durée déterminée).

Au cours de la période 2013 à 2017, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé un peu plus rapidement que les recettes : 3,3% en moyenne contre 2,9%. La CRC constate que les recettes de fonctionnement en 2016 rapportées au nombre d'habitants, sont inférieures de 18,6% à celles de la strate (948€ contre 1164€).

M. Michel PIQUET précise qu'il s'agit aussi du choix municipal de ne pas faire évoluer les taux des impôts locaux sur le mandat ainsi que de limiter les redevances et participations des usagers des services communaux.

S'agissant des ressources fiscales, elles augmentent néanmoins régulièrement en raison de la progression des bases fiscales (12,9 M€ à 13,8 M€ en 5 ans de 2013 à 2017).

La chambre note que les taux de taxes sont supérieurs à ceux de la strate. Toutefois, les bases étant globalement plus faibles que celles de la strate, au final les contribuables sont moins imposés (moyenne de 414€ en 2016 contre 468€ au plan national).

La chambre note que ces charges à caractère général sont restées stables de 2013 à 2016. Puis ont augmenté en 2017 mais cette augmentation se justifie par le remboursement à la CCPC des frais liés aux équipements sportifs engagés par la structure intercommunale en 2016 et 2017.

Quant aux subventions aux associations versées par la commune, elles se chiffrent à 6,16% des dépenses de gestion. Fin 2016 elles représentent 62€ par habitant, la moyenne de la strate étant de 68€ au niveau national. La chambre réclame l'indication dans les documents budgétaires des prestations en nature dont bénéficient ces associations et recommande de conclure avec elles des conventions de mise à disposition des équipements sportifs en précisant les obligations et responsabilités respectives.

Entre 2013 et 2016, les dépenses d'équipement de la commune ont été nettement moins élevées que celles constatées dans la strate.

On trouve l'explication, précise la CRC, dans l'existence de multiples équipements publics sur notre territoire, réalisés lors des mandats précédents et répondant aux besoins de la population. Ces équipements étant gérés soit par la commune, la CCPC ou la SPL, une bonne part de ces équipements ayant été réalisée avant la période contrôlée par la CRC.

Cette période a vu aussi la commune se désendetter en passant l'encours de la dette de 5,9M€ à 3,9M€. La dette par habitant s'élève à 519€ contre 842€ pour la strate au niveau national.

La chambre constate que les emprunts contractés ne présentent pas de risques particuliers et indique dans ses conclusions que la situation financière apparaît saine fin 2017.

Enfin la chambre fait l'historique des relations et compétences entre Orchies et les structures intercommunales : Cœur de Pévèle puis CCPC. Elle constate les relations tendues avec la structure à laquelle la commune adhère actuellement, et qui ont fait l'objet de délibérations, de non décisions et d'incertitudes. Le préfet du Nord a pris un arrêté le 21 juin 2018 portant restitution d'équipements sportifs et de personnels par la CCPC à la commune. La CRC souligne qu'il reste toutefois à traiter avec l'intercommunalité les difficultés évidentes qui se produiront par chevauchement des responsabilités sur des parties d'équipements sportifs se situant sur un même site : complexe tennis et stade Constant Dewez.

La chambre indique la nécessité de mettre en place une gestion efficiente pour préserver les deniers publics et d'engager avec la CCPC une réflexion sur les modes d'organisation et de gestion de ces équipements.

M. le Maire remercie M. Michel PIQUET. Il indique que le rapport émane d'un examen de la Chambre Régionale des Comptes entre 2013 et 2017 dans lequel il avait un rôle d'adjoint aux finances à partir de 2014. C'est donc naturellement qu'il adresse à M. Dominique BAILLY ses félicitations puisqu'il présidait à cette période le Conseil Municipal, il était le Maire de la Ville et même si c'est avant toute chose la Majorité municipale qui a décidé des recettes et des dépenses, c'est sous son influence que la plupart des décisions ont été prises. Il y associe également ses prédécesseurs puisque concernant l'attractivité de la ville, des équipements publics par exemple existaient avant comme les écoles ou les salles de sport. Ce sont des personnes qui se sont investies et ont permis à la ville de se développer, il ajoute que c'est la succession qui fait la richesse de la Ville.

Il indique que la situation financière de la ville apparaît saine fin 2017 et insiste sur trois points.

- Les ressources fiscales : la volonté de la Commune de favoriser le pouvoir d'achat des concitoyens en n'augmentant pas les taux, et cela depuis 2011, a un impact certain sur une relative faiblesse de la fiscalité à Orchies. Le Gouvernement a compensé à l'euro près la taxe d'habitation mais ce dynamisme de la fiscalité locale disparaîtra et cela obligera à revoir les investissements et les méthodes de fonctionnement, un sujet que la Municipalité devra aborder dans les mois à venir.

- Sur les subventions : l'une des remarques de la CRC est que la ville verse une somme légèrement inférieure à la moyenne de la strate c'est à dire 62 € au lieu de 68 €. Cependant, la Commune procède à beaucoup d'avantages en nature (mise à disposition de salles, de matériel, prise en charge d'un certain nombre de dépenses) in fine ce n'est pas 62 € donnés aux associations mais bien plus. Cependant l'attractivité du territoire est due aux équipements publics mais aussi à la richesse et à la diversité du tissu associatif. La ville est agréable car il y a chaque semaine un certain nombre de manifestations qui viennent l'égayer et permettent la création du lien social et collectif qui est essentiel pour bien vivre à Orchies.

- Les efforts menés entre 2013 et 2017 pour réduire l'encours de la dette est un élément retenu par la CRC. Tout ce qui est réduit en fonctionnement permet aux investissements d'être plus nombreux. Ainsi grâce à cette réduction, la ville aura la possibilité sur le moyen terme de pouvoir procéder à d'autres investissements.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui aurait souhaité obtenir le résumé avec les annexes.

M. le Maire indique que chacun fait sa propre analyse d'un document.

Il donne la parole à M. Benoît BRILLON qui souligne avoir bien pris le temps de lire le rapport. Il reprend différents points en indiquant qu'il avait avec le groupe « Orchies pour tous » souligné des dysfonctionnements avec par exemple des garanties d'emprunts trop importantes.

M. le Maire explique que le choix de la Municipalité est d'aider les bailleurs sociaux car la ville compte 67% de logements à loyer modéré.

M. le Maire souligne que le principal est que la CRC délivre un blanc-seing dans son rapport.

M. Benoît BRILLON ajoute qu'il a donné des états de faits par rapport à des situations données et non pour critiquer mais pour ouvrir des portes et savoir comment ils vont travailler ensemble à l'avenir.

PAS DE VOTE

---

-13-

### **ADOPTION D'UN REGLEMENT D'UTILISATION DES VEHICULES**

Conformément à la recommandation n°1 de la Chambre régionale des comptes, M. le Maire propose de valider le règlement d'utilisation des véhicules.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite adoption.

---

-14-

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. le Maire indique que conformément au rappel au droit n°1 de la Chambre régionale des comptes, il invite le Conseil municipal à délibérer sur le nombre de postes budgétaires autorisés.

Dans ce cadre, vu l'accord du Comité technique à l'unanimité en date du 23 novembre 2018, il propose de supprimer les postes suivants au tableau des effectifs au 31 décembre 2018 :

- 1 poste d'attaché
- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

- 2 postes d'adjoint administratif
- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 15 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'opérateur APS
- 1 poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 postes d'adjoint d'animation
- 1 poste de brigadier-chef principal
- 1 poste de gardien de police

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites suppressions.

---

-15-

### RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

M. le Maire invite le Conseil municipal à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, il propose :

- la création d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité à temps complet pour renforcer le service de la régie périscolaire
- le recrutement d'une cinquantaine d'emplois saisonniers au maximum durant l'année 2019 pour renforcer le service animation jeunesse, notamment dans le cadre des centres de loisirs  
Pour information, 35 saisonniers ont été recrutés pour cet objet en 2018.
- le recrutement d'un vacataire pour l'ouverture et la fermeture du parc municipal du Millénum sur la base d'un forfait de 400€ par mois pour l'année 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites créations.

---

-16-

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL**

M. le Maire indique que dans le cadre du transfert de la compétence « petite enfance » de la CCPC à la Ville d'Orchies, Mme Sabine VANTIEGHEM a été réintégrée dans les services municipaux le 1<sup>er</sup> août dernier. Vu l'accord du Comité technique à l'unanimité du 23 novembre dernier, il propose au Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition de cet agent auprès de l'entreprise « Rigolo comme la vie » pour une période de trois ans.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite mise à disposition.

---

-17-

### **INDEMNITE SPECIALE DE POLICE**

Suite à l'avancement de grade d'un agent du service de la police municipale, M. le Maire propose au Conseil municipal d'actualiser le taux de l'Indemnité spéciale police municipale à 30% pour le grade de chef de service de Police municipale.

Il s'agit de pouvoir faire bénéficier cet agent du même régime indemnitaire qu'auparavant, étant donné que son grade ne lui permet plus de percevoir l'IAT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite actualisation.

---

-18-

### **CREDITS D'INVESTISSEMENT - OUVERTURE DE CREDITS**

M. le Maire invite le Conseil Municipal à valider une ouverture de crédits aux chapitres 16 et 21 :

- d'un montant de 120 000€ afin de permettre l'achat du terrain de l'indivision DEGARDIN dans le cadre de l'expropriation pour l'extension de l'école maternelle
- d'un montant de 750 000€ dans le cadre de l'acquisition des parcelles préemptées route de Seclin RD549

Dans ce cadre, les écritures suivantes sont nécessaires :

-	<u>DI Op 9004 Chapitre 21</u>	article 2111	S/F 211	+ 120 000€
-	<u>RI Chapitre 16</u>	article 1641	S/F 020	+ 120 000€
-	<u>DI Op NI Chapitre 21</u>	article 2111	S/F 020	+750 000€
-	<u>RI Chapitre 16</u>	article 1641	S/F 020	+ 750 000€

M. Michel PIQUET indique qu'il s'agit donc d'une opération blanche à l'issue des deux acquisitions.

M. le Maire invite également le Conseil Municipal à valider une ouverture de crédits aux chapitres 67 et 77 d'un montant de 6 700€ afin de permettre le remboursement de l'aide perçue dans le cadre de l'appel à projets « Jeunesse III 2017-2018 ».

M. Michel PIQUET indique qu'une subvention avait été obtenue pour recruter deux personnes de nationalité malienne en contrat aidé. Ce recrutement n'a finalement pas eu lieu et le crédit encaissé doit donc être remboursé.

Dans ce cadre, les écritures suivantes sont nécessaires :

-	<u>DF Chapitre 67</u>	article 673	S/F 020	+ 6 700€
-	<u>RF Chapitre 77</u>	article 7788	S/F 020	+ 6 700€

M. le Maire indique que, concernant l'extension de l'école maternelle, la Municipalité avait pris attache auprès des propriétaires des deux parcelles, les Consorts Deflandre et les Consorts Degardin. L'accord à l'amiable a rapidement été obtenu avec les Consorts Deflandre mais l'opération est partie au contentieux avec les Consorts Degardin, la Commune a été condamnée en première et deuxième instance et le dossier est aujourd'hui en Cour de Cassation. Cependant, le projet n'est plus à l'ordre du jour compte tenu de la situation de l'école puisque la Municipalité essaye de maintenir, grâce aux nouveaux logements, le nombre d'enfants par classe pour ne pas avoir à subir une fermeture de classe. Le projet qui était donc opportun à l'époque ne l'est plus aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, de façon à pouvoir solder les comptes, il a reçu Mme DEGARDIN et, afin de trouver un arrangement, la Municipalité a décidé de lui payer ce à quoi la Commune avait été condamnée.

Cette somme permettra à la Commune d'être propriétaire des deux parcelles et d'échanger avec Florallys afin d'y réaliser un béguinage qui, étant proche de l'école, semble être la solution la plus opportune. Ce n'est pour l'instant qu'un projet. La Commune devenant propriétaire du terrain, cela laissera le temps de décider de son affectation.

M. Benoît BRILLON aborde le sujet du Musée de la Chicorée par rapport à l'acquisition des parcelles route de Seclin.

M. le Maire souligne qu'il est favorable à la conservation du patrimoine culturel. Le souhait de la Municipalité est que la Communauté de Communes, le Département et la Région s'investissent dans le fonctionnement du musée. Un tel achat est insupportable pour la Commune. Mais ne pas devenir propriétaire ne signifie pas que la Municipalité ignore ou s'en moque, bien au contraire, elle essaye de trouver des solutions. Le projet Microfolie est un beau projet qui doit être défendu. La priorité des propriétaires est de sauver l'entreprise Leroux et ses 130 salariés. Ce serait un drame humain, social et économique si l'entreprise Leroux ne pouvait pas perdurer mais l'entreprise Leroux a besoin d'argent pour investir. La priorité est de sauver l'entreprise Leroux, la seconde de sauvegarder le patrimoine et si possible par le biais d'un dispositif Microfolie.

M. le Maire ajoute que la Commune n'est pas en mesure de préempter dans la mesure où il n'y a pas de déclaration d'intention d'aliéner et que cela serait une hérésie d'assumer cette charge seul.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mme Nadine CANTELOUP et du groupe « Orchies pour tous »,

APPROUVE lesdites ouvertures de crédits.

---

-19-

### **CREDITS D'INVESTISSEMENT - VIREMENT DE CREDITS**

M. le Maire invite le Conseil Municipal à valider un virement du chapitre 23 (travaux de voirie) vers le chapitre 21 (immobilisations) :

- d'un montant de 90 000€ afin de permettre l'achat du terrain du Conseil départemental dans le cadre de l'extension des parkings du pôle d'échanges de la gare
- d'un montant de 64 000€ pour pouvoir effectuer des travaux dans les salles de sports

Dans ce cadre, les écritures suivantes sont nécessaires :

- |                            |              |         |           |
|----------------------------|--------------|---------|-----------|
| - <u>Op NI Chapitre 23</u> | article 2315 | S/F 822 | -154 000€ |
| - <u>Op NI Chapitre 21</u> | article 2111 | S/F 020 | + 90 000€ |

- Op NI Chapitre 21 article 21318 S/F 411 + 64 000€

M. le Maire indique que l'achat du terrain du Conseil départemental pour une mise à disposition auprès de la Communauté de Communes permettra la création de plus de 200 places de stationnement au niveau de la gare. Il ajoute que la création de la desserte est nécessaire car le stationnement anarchique à proximité de la gare et dans les rues adjacentes résulte du nombre de véhicules venant de l'extérieur et crée pour les concitoyens des nuisances. Ces mêmes véhicules créent un vrai risque en traversant le centre-ville, la rue de la Poterne, la rue Claude Jean et le quartier du Carnoy où résident essentiellement des familles avec de jeunes enfants.

M. le Maire donne la parole à Mme Nadine CANTELOUP qui souligne la nécessité des travaux pour le développement des transports en commun afin de limiter la pollution.

Concernant les travaux, M. le Maire indique que la Municipalité a donc accepté le transfert des équipements sportifs et s'est rendue à plusieurs reprises sur les sites pour évoquer avec les personnels d'encadrement de la Commune et les responsables associatifs les différents travaux à réaliser. Le but étant en début d'année 2019 de rencontrer chacun des présidents d'association afin de l'informer dans quelles mesures et sur quel planning les travaux concernant son équipement seront faits. Il ajoute qu'une priorité est donnée à la salle Nov'Orca pour certainement la moitié de la somme.

S'ajoutant aux travaux importants, des dépenses de fonctionnement devront être engagées. Afin d'obtenir des aides financières pour ces travaux, la Municipalité a sollicité le Préfet, le Sous-Préfet, la Communauté de Communes, le Département et la Région. La volonté étant de donner aux associations et usagers de ces salles des conditions de travail idéales.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit virement.

---

-20-

## **REGULARISATION DE L'ECRITURE D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

M. le Maire indique qu'en 2016, un titre a été émis afin d'encaisser une subvention d'investissement pour l'aire de jeux du parc du Millénium. Ce titre a été passé à l'article 1311 (subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables) au lieu de l'article 1321 (subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables).

Dans le cadre de la régularisation demandée par le Trésor public, les écritures suivantes sont nécessaires :

- |                               |              |         |          |
|-------------------------------|--------------|---------|----------|
| - <u>DI Op NI Chapitre 13</u> | article 1311 | S/F 823 | +15 000€ |
| - <u>RI Op NI Chapitre 13</u> | article 1321 | S/F 823 | +15 000€ |

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite régularisation.

---

-21-

### TARIFS 2019

M. le Maire indique que les tarifs des services municipaux n'ont pas été augmentés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. le Maire donne la parole à Monsieur Michel PIQUET, Adjoint aux finances, pour présenter les orientations pour l'année 2019. Il indique les quelques modifications (tarif de la luge, location des salles de l'hôtel de Ville, dispositif LEA pour les extérieurs).

Mme Nadine CANTELOUP demande s'il y a eu des augmentations.

M. le Maire indique que la grande modification est l'intégration du dispositif LEA imposé par la CAF pour les quotients extérieurs. La volonté est toujours de permettre aux Orchésiens de profiter pleinement de tous les tarifs publics offerts par la Commune à un moindre prix.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdits tarifs.

---

-22-

### AVANCE DE SUBVENTION AU BCO SASP

M. le Maire indique que suite à la demande de Frédéric SZYMCZAK, Président du BCO SASP, il propose au Conseil Municipal de voter une avance de subvention de 50 000€ au club de basket afin de lui éviter des difficultés de trésorerie. Cette avance représente 50% du montant de la subvention 2019, d'un montant prévisionnel total de 100 000€.

Dans ce cadre, l'ouverture de crédits suivante est nécessaire :

DF	CHAP 65	art 6574 S/F 025	+8 000€
RF	CHAP 73	art 7381 S/F 020	+8 000€

M. Frédéric SZYMCZAK indique que le budget de la saison 2017/2018 est équilibré.

M. le Maire précise la rigueur du Club à payer les prestataires de services justifiant cette demande. Il indique que sur la saison 2017/2018 la Municipalité avait fait le choix du versement d'une subvention exceptionnelle de 200 000 €, cette année la somme traditionnelle de 100 000 € reste une somme importante justifiée par l'activité du Club et l'importance du BCO au sein de la Commune. Il rappelle que les 100 000 € viennent en plus des 80 000 € versés à l'Association BCO. Il souligne que le Club est sur une pente ascendante. Cependant les obstacles sont encore nombreux puisque la fédération française de basket réclame au BCO d'avoir un excédent qui correspond à 10% du chiffre d'affaires du Club, soit 90 000 € ce qui n'était pas prévu.

M. Benoît BRILLON indique qu'il ne voit pas d'opposition sur l'avance de subvention au BCO, le BCO s'en sort et c'est très bien. Cependant il aimerait avoir les documents détaillés sur la situation financière du Club.

M. le Maire précise, concernant le vote, qu'il a fait le choix lors du dernier conseil d'administration de la société anonyme sportive professionnelle de se libérer à titre gratuit de ses parts pour les donner à l'association BCO. Le transfert étant en cours, il ne prendra pas part au vote et demande à celles et ceux qui ont des responsabilités au sein du Club de faire de même.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

M. le Maire et M. Frédéric SZYMCZAK ne prenant pas part au vote,

APPROUVE ladite avance de subvention.

---

-23-

## **CONVENTION FINANCIERE AVEC LA CCPC POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS EN 2018**

M. le Maire indique que suite à l'arrêté préfectoral du 21 juin dernier portant restitution d'équipements et de personnel par la CCPC à la commune d'Orchies, le Conseil municipal du 27

septembre dernier a acté la fin de la mise à disposition par la commune d'Orchies auprès de la CCPC des équipements sportifs suivants :

- salle Léo Lagrange
- stade Constant Dewez (hormis les 2 terrains synthétiques)
- salle du tennis (hormis le court couvert Edmond CORRENTE)
- salle de sports NOV'ORCA

Concernant la salle Robert LEROUX, le Conseil municipal a aussi acté sa mise à disposition auprès de la commune d'Orchies, dans l'attente de sa cession à la commune d'Orchies.

Néanmoins, les dépenses prises en charge par la CCPC s'élèvent à 173 316,77€ pour l'année 2018.

M. le Maire propose donc de rembourser à la CCPC les frais engagés durant l'année 2018 et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention afférente.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

---

-24-

#### **CESSION DE LA SALLE ROBERT LEROUX**

M. le Maire indique que la salle Robert LEROUX avait été achetée par la communauté de communes Cœur de Pévèle. Elle n'a pas été reprise dans l'intérêt communautaire. Le Conseil municipal du 27 septembre 2018 ayant acté la mise à disposition de cette salle par la CCPC auprès de la commune, il propose au Conseil Municipal son acquisition à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite cession.

## DEMANDE DE DETR

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour deux opérations concernant divers travaux dans les bâtiments municipaux :

Opération 1 : travaux de mise aux normes de sécurité et de rénovation de la salle Robert LEROUX

- Changement du sol : 69 170€ HT
- Changement des aérothermes : 12 917€ HT
- Toiture haute : 78 750€ HT
- Toiture basse : 33 334€ HT

Coût de l'opération 1 : 194 171€ HT

Le taux de subvention étant fixé entre 20% et 45%, la subvention demandée est de 87 376,95€.

Opération 2 : travaux concernant les constructions scolaires de premier degré

- Climatisation du restaurant scolaire : 54 531,96HT
- Changement de toiture de l'école maternelle : 65 010,87HT
- 

Coût de l'opération 2 : 119 542,83€ HT

Le taux de subvention étant fixé entre 20% et 40%, la subvention demandée est de 47 817,13€.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la sollicitation de ladite subvention.

---

## QUESTIONS D'ORCHIES POUR TOUS

M. le Maire donne la parole à M. Benoît BRILLON qui indique qu'il n'évoquera pas la question au sujet de la Maison de la Chicorée puisque la réponse a déjà été faite par M. le Maire lors des précédents échanges (sujet 18) :

1. *Monsieur le Maire, nous avons constaté sur la commune l'implantation d'un certain nombre de panneaux publicitaires. Nous souhaitons obtenir des précisions quant au coût, au fonctionnement, à qui reviennent les bénéfices ? et quel en est le montant ? s'adresse à qui (commerçants, artisans, associations...)?*

M. le Maire indique que la commune a signé une convention de mise à disposition du domaine public avec la société CEVEP à titre gratuit. Dans ce cadre, elle dispose d'une face disponible sur chaque panneau installé pour y intégrer de la communication sur les événements municipaux et ceux de la SPL. L'autre face est dédiée à de la publicité privée, dont les recettes reviennent à la société CEVEP.

M. Guy DERACHE ajoute que, selon les accords, la face dédiée à la publicité privée se trouve dans le sens de la circulation.

2. *Monsieur le Maire, fort de constater que vous voulez évoluer favorablement dans la communication à notre égard, j'aimerais que vous puissiez en toute transparence nous faire parvenir les éléments des bureaux municipaux, ce en entier et non quelques informations avec le planning de la semaine à venir en ce qui concerne l'activité de la commune (réunions, rencontres, commissions, projets...), non pas 10 jours après mais comme cela se passe le jeudi au plus tard le samedi.*

M. le Maire indique qu'en toute transparence, ce que le groupe « Orchies pour tous » reçoit est donné de la même façon à l'ensemble des conseillers municipaux de la Majorité, il y a une stricte égalité.

Il ajoute concernant les comptes rendus de bureau municipal qu'il peut y avoir des discussions mais ce qui est important est la décision qui est communiquée à l'ensemble des conseillers municipaux.

A propos du calendrier des fêtes, qui sera bientôt communiqué, les informations sont également disponibles sur les panneaux d'affichage ou dans la presse.

M. Benoît BRILLON s'étonne ne pas être convié lors notamment des assemblées générales des associations.

M. le Maire indique, concernant l'invitation aux assemblées générales des associations, qu'il n'a pas l'intention ni le pouvoir d'inviter en lieu et place des présidents des associations les conseillers municipaux.

Il ajoute qu'il est prêt à améliorer les relations entre la Majorité et l'opposition. La plupart des photos publiées sur le site de la ville concerne la Majorité Municipale et cela semble relever du bon sens. Il souligne d'ailleurs que l'axe fondamental d'une commune comme Orchies est le budget municipal et lors de ce dernier M. Benoît BRILLON n'a pas souhaité accompagner la Majorité sur ce qui permet pourtant à la Municipalité de faire des actions et sur ce qui permet aux associations de vivre. C'est pourquoi il ne peut pas réclamer telle ou telle prérogative. M. le Maire ajoute que la Municipalité fait très bien son travail, elle est récompensée en la matière et cela passe par la médiatisation en sa faveur.

---

*La séance est levée à 22h00.*

---

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Michel PIQUET	
Isabelle DEREGNAUCOURT	
Jacques LEMAIRE	
Ingrid LEMAHIEU	
Nelly THIEFFRY	
Frédéric SZYMCZAK	
André PLUQUE	
Marie-Josée MASSON	
Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Cathy LEFEBVRE	
Roger VANDEVYVERE	
Jean-Claude GAVIGNET	
Corinne PLAISANT	
Benoit BRILLON	
Catherine LECOINTRE	
Bernard DEBAILLEUL	

Francis LECOINTRE	
Marie-Agnès DHALLUIN	
Nadine CANTELOUP	
Marie-Christine FILARETO <i>Excusée</i>	
Anne-Sophie DEBERDT (Procuration à Ludovic ROHART)	
Carine JOURDAIN (Procuration à Ingrid LEMAHIEU)	
Stéphanie LECONTE (Procuration à Michèle ABELOOS)	
Frédéric DELANNOY (Procuration à Michel PIQUET)	